

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Laëtitia DUFOUR, Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absent(s) excusé(s) : Pierrick MURCIER pouvoir à Anthony FAYET, Véronique FILLION pouvoir à Céline POMMIER

Absent(s) : Sandrine DELFIEU, Samyha LOUBIBET, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine MOUILLER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240924-2024-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024
Publication : 26/09/2024

N°2024-45 OBJET : RENOUELEMENT du CONTRAT AIDÉ avec le DÉPARTEMENT pour le SERVICE TECHNIQUE

➤ **Le Maire rappelle à l'assemblée** qu'elle a créé par délibération n°2024-18 un emploi dans le cadre du dispositif d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) pour le service technique. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours qui bénéficie du financement du Conseil départemental.

Il explique que les besoins du service technique, qui compte deux agents à temps partiel, nécessitent le recours à ce type de contrat.

➤ Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

De prolonger le contrat CUI-CAE d'une quotité horaire de **26 heures** de l'agent sur le poste et exerçant les fonctions d'Adjoint Technique **à compter du 2 octobre 2024 jusqu'au 1^{er} avril 2025**.

Il effectuera l'entretien des abords et espaces verts de la commune ainsi que divers travaux et petite manutention sur les bâtiments, équipements publics et la voirie.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de M. le Maire de prolonger le contrat CUI-CAE de 26 H pour le service technique jusqu'au 1^{er} avril 2025
- les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif,
- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2024

Eric MARTIN, Maire

Catherine MOUILLER, secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Mouiller', written over a horizontal line.